

Montréal, le 17 octobre 2017

Par courrier électronique

M^e Yves Fréchette
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Rapport annuel 2016 du Transporteur en vertu de l'article
75 de la Loi sur la Régie de l'énergie
Votre dossier : R043220**

Maître Fréchette,

La Régie de l'énergie (la Régie) a complété l'examen du rapport annuel du Transporteur en vertu de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la Loi) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016.

La Régie considère que le dossier est conforme aux exigences prévues de l'article 75 de la Loi, de même qu'aux exigences des décisions pertinentes.

Veillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos salutations distinguées.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml